Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260601-2026_068-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et premier juin à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 26 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Vincent LE CORNEC (pouvoir donné à Christophe BRUAND) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Patrick HERVÉ)

Le Conseil nomme Virginie GOLTZ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-068
FINANCES COMMUNALES
AMENAGEMENT ZONES 1AU4 ET 1AU5

Monsieur le Maire explique avoir fait appel aux services de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) dans le but de préparer l'aménagement des zones 1AU4 et 1AU5. Ceux-ci ont envoyé deux devis pour des études de faisabilité comprenant une aide au projet d'aménagement, à la rédaction du cahier des charges et une aide au recrutement du bureau d'études qui sera chargé de ces aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de valider le devis présenté par l'ADAC concernant l'aide à l'aménagement de la zone 1AU4 d'un montant de 2 000,00 € HT.
- **DECIDE** de valider le devis complémentaire présenté par l'ADAC concernant l'aide à l'aménagement de la zone 1AU5 d'un montant de 1 000,00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Virginie GOLTZ

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 04-06-2026 - transmise en Préfecture le 04-06-2026

Philippe HELLO, Maire